



Convention de scolarisation pour
l'année 2020 -2021

Entre : l'Ecole Saint Joseph de Dozulé

Et : M. et/ou Mme

Domicilié

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant (NOM & Prénom)

1/ Objet

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions financières dans lesquelles l'enfant sera scolarisé.

2/ Obligations de l'établissement

L'Ecole Saint Joseph, représentée par Mme Collard, chef d'établissement, accepte cette inscription et s'engage à scolariser l'enfanten classe de pour la prochaine année scolaire.

3/ Obligations des parents

Les parents déclarent : avoir pris connaissance :

⇒ **du règlement intérieur et du projet éducatif de l'établissement. Ils les acceptent sans réserve et mettent tout en œuvre afin de les faire respecter.**

⇒ du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engagent à s'acquitter de la contribution des familles, ainsi que de toutes les dépenses para/périscolaires (demi-pension, étude du soir, activités culturelles et sportives, etc....) et de toute dégradation de matériel.

Ils acceptent le caractère propre de l'établissement et autorisent leur enfant à participer aux célébrations.

Le non respect de ces obligations pourra motiver la fin du partenariat entre l'école et la famille.

Un avenant à ce contrat pourra être établi pour fixer le montant d'une aide financière accordée après étude du quotient familial du (des) parent(s). S'adresser au président d'O.G.E.C., ou au chef d'établissement.

Fait à Le

Signature des Parents /Tuteurs

(faire précéder de la mention

« lu et approuvé »)